

**ARRETE 2025-02 DE POLICE
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

Route du Bouchet, en agglomération sur la commune de Gresse-en-Vercors

LE MAIRE de Gresse-en-Vercors

- VU le code de la route
- VU le code de la voirie routière,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
- VU l'arrêté n° 2009 – 6116 du 20 juillet 2009 du Président du Conseil Général portant délégation de signature pour la direction territoriale du Trièves,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour la bonne organisation du tournage d'un film de Mme ARGENCE lily et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques de réglementer la circulation et le stationnement.

A R R Ê T E

Article 1 :

- Pour permettre la tenue du tournage du film samedi 18 janvier 2025 et samedi 25 janvier 2025, la circulation automobile sera interdite de 13h à 18h, la route du Bouchet sera fermée du n°10 au n°473, soit du début de la route au hameau du Bouchet jusqu'à la première maison des Fraisses. La circulation et le stationnement seront interdits sur cette portion de route.

Article 2 :

- La signalisation sera mise en place, entretenue et déposée, par les services de la mairie.

Article 3 :

- Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Fait à GRESSE EN VERCORS, le 06/01/2025
Le Maire, Jean-Marc BELLOT



DIFFUSIONS :

La commune de GRESSE EN VERCORS pour attribution
Le Chef du service aménagement du territoire Trièves
Le commandant du Groupement de Gendarmerie